



Saison 2026-2027

PROCES-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

PV N° 14 CS/4

Réunion du	Mercredi 2 Septembre 2026
Présidence :	DA SILVA S.
Présents :	MM. VADOT B. - BELORGEY B. – CHEVANNE T.
Excusés :	MM. IPOUA G. - FAORO P.
Assiste à la séance :	Mme CHAPON Agnès

I - SENIORS

Toutes les correspondances doivent se faire via la boîte mail officielle du club. Les mails qui proviennent d'une adresse personnelle ne seront pas pris en compte.

PLANNING DE JOURNÉE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre. La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais et non justifiées.

ORGANISATION RENCONTRE

Chaque club doit présenter à l'arbitre, ou au délégué, une feuille de match de secours, le constat d'échec Ainsi que le listing des joueurs, éducateurs et dirigeants.

TRANSMISSION FMI

Nous vous rappelons que la FMI doit être transmise pour le dimanche 0h00.

En cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents Devront parvenir au secrétariat du district dans un délai de 24 heures suivant le match par e-mail.

I.1 REPORT

Au vu des pelouse fortement dégradées voire brûlées, la Commission sportive annule la journée du 5/6 Septembre et la remet au 10 et 11 octobre.

I.2 MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES

RAPPEL : Les clubs qui bénéficient d'une ou plusieurs mutations supplémentaires sont priés d'avertir la commission des compétitions du district de Côte d'Or avant le 30/08/2026.

Clubs bénéficiant d'une mutation supplémentaire : PRECY – MONTIGNY SUR AUBE – AISEREY IZEURE FC – DIJON ULFE

AISEREY IZEURE nous informant que la mutation supplémentaire jouera en équipe A.



I.3 HOMOLOGATION DES HORAIRES ET JOURS DE RENCONTRES À DOMICILE

La Commission prend connaissance des demandes formulées par les clubs concernant la fixation des jours et horaires de leurs rencontres à domicile.

Après avis de la Commission Départementale des Terrains, la Commission Sportive émet un **avis favorable** aux demandes des clubs suivants :

Suite à l'avis défavorable émis par la commission à l'équipe de LONGVIC évoluant en D2.

La Commission prend connaissance du courriel de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football envoyé au club de LONGVIC concernant l'utilisation du terrain synthétique classé T7.

Il est rappelé que cette installation ne peut pas accueillir les rencontres des équipes évoluant en R2, D1 et D3 Féminine. Pour les compétitions de niveau inférieur, la programmation des rencontres peut être autorisée sous réserve du respect des règlements de la compétition concernée.

Toutefois, l'éclairage du terrain synthétique n'étant plus homologué depuis 2017, aucune rencontre ne peut y être programmée en nocturne, quel que soit le niveau de la compétition. Seules les rencontres disputées en journée peuvent être organisées sur cette installation, sous réserve de leur conformité aux règlements en vigueur.

La Commission rappelle également que tout match disputé à une date, sur un terrain ou à un horaire autre que ceux fixés ou homologués par l'instance compétente est susceptible de ne pas être homologué, la commission compétente restant seule juge des suites à donner.

Par conséquent, la Commission n'autorise pas les rencontres de D2 SENIORS à jouer le samedi soir.

I.4 CHANGEMENT DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

- Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1-D2-D3-D4 15,00 €.
- Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1-D2-D3-D4 20 €

La commission prend connaissance des demandes d'inversion des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

Match ALLER 56611315 SENIORS D3 B AIFC - BRAZEY du 06/09/2026 se jouera sur le terrain de BRAZEY.

Mach RETOUR 556611441 SENIORS D3 B BRAZEY – AIFC du 30/05/2027 se jouera sur le terrain de AISEREY.

Match ALLER 56574885 SENIORS D2 B FONTAINE LES DIJON 3 – IS SELONGEY 3 du 06/09/2026 se jouera sur le terrain de SELONGEY.

Mach RETOUR 56574906 SENIORS D2 B IS SELONGEY 3 – FONTAINE LES DIJON 3 du 30/05/2027 se jouera sur le terrain de FONTAINE LES DIJON.



Match ALLER 78827710 D3 – A ST REMY – N.E.C du 04/10/2026 se jouera sur le terrain de STE COLOMBE.
Match RETOUR 78827730 DA 3 N.E.C – ST REMY du 07/03/2027 se jouera sur le terrain de ST REMY.

I.5 GROUPES DE D4

A	B	C	D
FCAB 2	MORVANDELLE	ASFO 3	US SAVIGNY 2
UCCF 3	POUILLY AUXOIS 3	TILCHATEL	SEURRE
CREPAND	GRESILLES FC 2	GRESILLES FC 1	BLIGNY 2
PRECY 2	DIJON DINAMO 2	DIJON DINAMO 3	MANLAY 2
SACRIBAIN	DIJON SUD 2	DIJON MUNICIPAUX 2	MERCEUIL
USSE 3	QUETIGNY 3	CESSEY 2	NOLAY 2
ST REMY 2	VITTEAUX	ECHENON 2	AIFC 2
NEC 2	ASDDOM 2	VINGEANNE FC 2	ESTV 2
TOUILLON	MAREY 2	FCNCS 3	LONGCHAMP 2
MONTIGNY/AUBE	CCOF	SAULON CORCELLES 2	REMILLY 2
		SOMBERNON GISSEY 2	

I.5 DELEGATIONS

DESIGNATION DELEGUES:

20/09/2026	D2	A	FAUVERNEY 2	ASFO		CHUDZIAK Philippe
20/09/2026	D1	A	MVF	POUILLY EN AUXOIS		
19/09/2026	D1	A	FC2C	FCNCS		MOINGEON Daniel
20/09/2026	D1	A	DIJON ULFE	ST JEAN DE LOSNE		RODRIGUES Armando

I.6 COURRIELS

De TALANT : Changement de bureau. Pris note

De PUMAS FC : demandant le report du match 56611312 D3 – B PUMAS FC – RUFFEY STE MARIE du 06/09/2026.
Pris note

De CHENOVE : Démission du Président. Pris note.

De PLOMBIERES : Informant de la démission du président. Pris note.



II- JEUNES

DECLARATION D'ENTENTES

Catégorie	Club gestionnaire	Clubs de l'entente	Terrain	Couleurs des maillots
U10/11	LACANCHE	MAGNIEN - MANLAY - BLIGNY	LACANCHE	LACANCHE
U8/U9	LACANCHE	MAGNIEN-BLIGNY - MANLAY	LACANCHE	LACANCHE
U6/U7	BLIGNY	MAGNIEN – MANLAY - LACANCHE	BLIGNY	BLIGNY
U10/U11 FEM	FONTAINE LES DIJON	DAIX	FONTAINE LES DIJON Stade des Portefeuilles	FONTAINE LES DIJON
U10/U11	USSE	ST REMY	SEMUR EN AUXOIS	SEMUR EN AUXOIS

CHAMPIONNATS U18 – U 15 - U13 D2

U18 D2

20 Equipes engagées : Daix 2, Longvic, C.F Talant, Champdôtre Longeault, Chenôve, Dijon U.L.F.E., Ent. Manlay, Ent. Pouilly, Ent. Tilles VNFC 2, Ent. UFCO/Sombernon, Fauverney, FC2C, Grésilles F.C., Meursault, MVF, FCNCS, Quetigny, Saint-Apollinaire 2, UCCF, EF Villages...

Les groupes sont constitués sous réserve de la décision à intervenir concernant la situation du club de CHENÔVE.

A	B
UCCF	CHENOVE
MVF	DIJON ULFE
ENT MANLAY	FAUVERNEY
ENT POUILLY	FC2C
ENT SOMBERNON	CHAMPDOTRE LONGEAULT
DAIX 2	LONGVIC
GRESILLES FC	MEURSAULT
TALANT	FCNCS
ENT EF VILLAGES	QUETIGNY
ST APOLLINAIRE 2	ENT TILLES/VNFC 2

U15 D2

20 Equipes engagées :

Ent AIFC/ST JEAN – AS BEAUNE 2 – DAIX – ASFO – DIJON ULFE – JDF 21 – GRESILLES FC – UFCO – FC2C – LONGVIC 2 – MARSANNAY – ENT POUILLY – AS QUETIGNY – EF VILLAGES – IS/SELONGEY – FC SOMBERNON/GISSEY – DFCO F 2 – TALANT – TILLES FC – AS GENLIS.



A	B
ENT POUILLY	GENLIS 1
UFCO	JDF 21
ASFO	GRESILLES FC
EF VILLAGES	FC2C
IS/SELONGEY	MARSANNAY
ENT SOMBERNON GISSEY	TALANT
DAIX25	DFCO FEM 2
QUETIGNY	TILLES FC
DIJON ULFE	LONGVIC 2
ENT AIFC	BEAUNE

U13 D2

27 Equipes : AS BEAUNE 2 – UCCF 2 – USCD 2 – ASPTT 3 – DIJON ULFE – JDF 21 – GRESILLES FC – FAUVERNEY – UFCO – FONTAINE/DIJON – ESTV – CHAMPDOTRE/LONGEAULT – LONGVIC – MANLAY – MEURSAULT – FCNCS – FCML – POUILLY – QUETIGNY – IS/SELONGEY – USSE – AS SEURRE – ST APO 3 – DFCO F 2 – TALANT – TILLES FC – GENLIS.

La commission procède à l'engagement des 20 premières équipes suite aux classements des candidatures jeunes 2025/2026.

Les équipes de UCCF 2 – ENT MANLAY – DIJON USCD 2 – AS QUETIGNY 2 – AS SEURRE – USSE et MEURSAULT seront versées en D3.

A	B
DFCO F 2	AS BEAUNE 2
TILLES FC	GENLIS
DIJON ULFE	ESTV
JDF 21	CHAMPDOTRE LONGEAULT
GRESILLES FC	LONGVIC
FONTAINE LES DIJON	FCNCS
ST APOLLINAIRE 2	FCML
CERCLE TALANT	POUILLY EN AUXOIS
FAUVERNEY	IS/SELONGEY
UFCO	ASPTT DIJON 3

2.4 CHANGEMENT DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Electronique du club avec l'accord écrit du club adverse.



Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

- **Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match Jeunes D1-D2-D3-D4 20 €**

La commission prend connaissance des demandes de changement de dates des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

Match 56657827 U18 D1 USCD – USSE du 27/09/2026 se jouera 26/09/2026 à 14h30.

1.3 HORAIRE RENCONTRES

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile. Elle décide pour la saison 2026/2027, à titre dérogatoire et exceptionnel pour le championnat de valider des horaires et jour de pratique sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisants pour les clubs figurant dans le groupe.

CLUBS	U18 D1	U15 D1	U13 D1	U18 D2	U18 D3	U15 D2	U15 D3	U13 D2	U13 D3	U13 D4	U12
BEAUNE	Dim 10h30	Sam 16h	Sam 13h30								
USSE	Sam 17h		Sam 14h30								
LONGVIC		Sam 15h30	Sam 13h30								
ASPTT		Sam 15h30	Sam 13h30								
USCD		Sam 16h30	Sam 13h ou 14h30								
FONTAINE LES DIJ		Sam 16h30	Sam 13h					Sam 13h	Sam 13h		Sam 13h
MARSANNAY		Sam 17h									
GEVREY			Sam 14h30								
IS SELONGEY			Sam 13h					Sam 13h	Sam 13h		
MVF											
GENLIS					Sam 17h						13h – 2 15h - 1
CHEVIGNY ST SR		Sam 13h	Sam 15h30				Sam 15h30		Sam 15h30		Sam 15h30
EF VILLAGES				Sam 18h		Sam 16h	Sam 18h		Sam 14h		
DFCO								Sam 14h			
RUFFEY STE MARIE							Sam 15h30			Sam 13h30	
SOMBERNON GISSEY						Sam 17h	Sam 14h		Sam 16h	Sam 14h	



2.3 COMPOSITIONS GROUPES U12 DI

20 équipes engagées

ASPTT DIJON - BEAUNE A.S. - CERCLE TALANT - CHEMINOTS DIJON US - CHEVIGNY ST SAUVEUR – DAIX - AS FONTAINE D'OUCHÉ – ~~FAUVERNEY~~ - FONTAINE LES DIJON 1 et 2 - GENLIS AS 1 et 2 – GRESILLES F.C – ~~LONGVIC~~ - MARSANNAY - MIREBEAU PONTAILLER LAMARCHE FC – ST APOLLINAIRE - TILLES F.C. – BRAZEY - VAL DE NORGE FC – PRECY.

Suite à la décision de la Commission d'Appel en date du 16 juillet 2026, la Commission procède à l'engagement de l'équipe de QUETIGNY dans le championnat concerné.

A	B	C	D
FONTAINE/DIJON 1	ASPTT DIJON	FONTAINE/DIJON 2	DIJON USCD
PRECY/TILLE	FCMPL	AS GENLIS 1	AS BEAUNE
TILLES FC	ASFO	MARSANNAY	US BRAZEY
FC DAIX	GRESILLES FC	ST APOLLINAIRE	GENLIS 2
CHEVIGNY	VNFC	IS SELONGEY	TALANT FC
	QUETIGNY		

2.4 TOURNOIS

DECLARATION DE TOURNOI RAPPEL

Suite à un nombre important de tournois qui ne sont pas déclarés, nous rappelons aux clubs l'**obligation qui leur est faite de déclarer tout tournoi** auprès de l'instance compétente en envoyant un mail au secrétariat.

Le District autorisera ou non les tournois : ***Sous réserve d'obligation de disputer une rencontre de Championnat ou de Coupes fixées par la Commission Coupes et Championnats ou des journées organisées par la FFF (journée de rentrée du foot - JND ...)***

Les matchs amicaux ou les tournois entre équipes départementales doivent être autorisés par le District concerné.

Les clubs désirant organiser un tournoi à 11 ou de sixte, en salle ou en plein air, en nocturne ou en diurne, doivent en demander l'autorisation au district au moins 15 Jours avant la date du tournoi

Les événements non déclarés peuvent ne pas être couverts par les assurances, ce qui expose les organisateurs à des risques financiers en cas d'accidents ou d'incidents

Les tournois relayés sur les réseaux sociaux du District ou autres ne sont pas considérés comme déclarés auprès des instances.

VNFC - Tournoi FUTSAL

09/01/2027 : U13

10/01/2027 : U11

Pour information



Tout club participant à un tournoi organisé à une date correspondant à une journée de championnat, une journée de rentrée ou une Journée Nationale des Débutants (JND) devra prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la tenue de ses rencontres officielles. Aucun report ne sera accordé de droit du fait de la participation à un tournoi.

1. Journée Championnats jeunes U18 D1 – U15D1 – U13 D1 et U12 D1 : 12/13 Septembre 2026
2. Rentrée du Foot U9 (générations 2019/2018) - Samedi 19 septembre 2026
3. Rentrée du Foot U7 (générations 2021/2020) - Samedi 26 septembre 2026
4. Rentrée du Foot Féminin (générations 2021 à 2014) - Dimanche 27 septembre 2026

2.4 COURRIELS

De GENLIS : La Commission prend connaissance de la demande du club de GENLIS de retirer son équipe du championnat U15 D1. L'équipe est rebasculée en championnat U15 D2. Amende 40 € pour retrait d'engagement. Afin de pourvoir la place vacante en U15 D1, la Commission a examiné les candidatures à l'accession. L'équipe de GEVREY ne pouvant être retenue, une équipe du club étant déjà engagée dans ce championnat, la place est proposée à l'équipe de FAUVERNEY, classée 12e.

Le club ayant donné son accord, la Commission prononce l'accession de l'équipe U15 de FAUVERNEY au championnat U15 D1 pour la saison 2026/2027.

III- FEMININES

JEUNES

3.1 COURRIER

DIJON ASPTT : La Commission prend acte de l'engagement d'une équipe U15 Féminine en championnat U15 Départemental 3 Garçon pour la saison 2026/2027. Considérant que ce championnat constitue le dernier niveau de la catégorie, la Commission autorise la participation de cette équipe à cette compétition.

IV- FUTSAL

4.1 ENGAGEMENT

Saison 2026 – 2027

Date limite d'engagement : 15/09/2026

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président de la Commission Sportive
DA SILVA S.